



Sos supplément pour ses études

Par **cavi404**, le **26/01/2008** à **18:09**

je suis divorcée depuis 1994 de ce mariage j'ai 1 fille que j'ai à ma charge. mon ex me verse 1 pension d'entretien. aujourd'hui elle a 18 ans et rentre en études supérieures ce qui engage des frais pour un appartement. suis-je en droit de demander au père de participer aux frais.